

# COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

En date du 24 juin 2016

L'an deux mille seize le vingt quatre juin à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la Mairie de VILLEMMAIN sous la présidence de M. Bernard VINCENT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juin 2016

Date d'affichage du compte rendu : 30 juin 2016

Membres en exercice : 11

Excusés : M. LAFFOND Samuel.

Absents :

Pouvoir :

Nombre de votants : 10

PRESENTS: M. VINCENT Bernard, Mme MIGNE Vanessa, M. GAGNERE Yvon, Mme BAUDE Catherine, M. MOULIN Daniel, Mme MARTIN Beverley, M. RICHARD Eric. M. MIGNE Jean-Claude, M. MICHENEAU Emmanuel, M. MANGOU Jacky.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MIGNE Vanessa

## ORDRE DU JOUR :

- Adoption du Procès Verbal du 20 mai 2016
- Délibération Action Pass'Sport
- Délibérations réserve incendie
- Délibération fusion des Communautés de Communes
- Délibération bornage fossé
- Délibération rampe ACMB
- Rapport de l'Entreprise BODET (cloche et horloge de l'Eglise)

## Questions diverses.

M. VINCENT Bernard demande à son Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour pour y intégrer une délibération concernant le centre de gestion :

- une délibération concernant la clôture de l'Association foncière de Villemain

Les membres du Conseil Municipal acceptent.

O-O-O-O-O-O-O-O-O

Le conseil municipal délibère comme suit :

APPROBATION COMPTE RENDU DU 20 MAI 2016

Les membres du Conseil Municipal adoptent le Procès Verbal du 20 mai 2016.

#### DELIBERATION CLOTURE DE L'ASSOCIATION FONCIERE

M. VINCENT Bernard expose, suite à la demande de Mme KERGRESSE trésorière de Sauzé-Vaussais nous demandant de prendre une délibération concernant la clôture de 'Association Foncière de Villemain.

Vu la dissolution de l'Association Foncière de Villemain datant du 14 avril 2009 et reçue en préfecture le 23 avril 2009 et l'acte de vente datant du 17 juin 2010 reçue en Préfecture le 28 juin 2010.

Le Conseil Municipal dûment convoqué à cet effet décide à l'unanimité la clôture de l'association Foncière de Villemain et autorise M. le Maire a signé tous documents concernant ce dossier.

#### DELIBERATION ACTION PASS'SPORT

Mme MIGNE expose que les actions Pass'Sport et loisirs sont reconduites à l'identique pour l'année 2016/2017, à savoir :

QF CAF de 0 à 500 : aide sport 60 € max + école des loisirs en entier

QF CAF de 501 à 600 : aide sport 50 € max + école des loisirs en entier

QF CAF de 601 à 700 : aide sport 40 € max + école des loisirs en entier

QF CAF de 701 à 800 : aide sport 30 € max + école des loisirs 30 € max

Pour cette année, sont ajoutés aux activités proposées aux enfants les ateliers organisés à Chef-Boutonne par l'association CPA (Coeur du Poitou Animation) : cirque, danse, guitare.

Pour Villemain, trois enfants ont bénéficié de ces aides pour l'année 2015/2016.

Le Conseil Municipal accepte la reconduction de ces actions pour l'année 2016/2017.

#### DELIBERATIONS RESERVE INCENDIE

M. VINCENT Bernard expose que la délibération prise lors de la séance du 20 mai 2016 doit être annulée, suite au passage du SDIS concernant le cubage de la bâche pour la réserve incendie à Guidier, qui doit être de 60 m3 au lieu de 120 m3.

Le devis de la société VAMA en est donc modifié et s'élève à 2 049 € HT. Le Conseil Municipal adopte ce devis.

M. MIGNE Jean-Claude présente deux devis de chez AUGRY et WELDOM pour l'entourage en grillage de la réserve incendie.

#### DELIBERATION FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES

M. VINCENT Bernard expose que les communes doivent de nouveau donner leur avis sur la fusion des communautés de communes. Après délibération, les conseillers ont voté comme suit : 1 abstention, 9 voix favorables.

#### DELIBERATION BORNAGE FOSSE

M. VINCENT Bernard expose que le Conseil Municipal doit délibérer sur le bornage du fossé à la Portaudrie (M. VEZINAT René) et qu'il lui faut l'accord du Conseil Municipal pour faire intervenir un géomètre pour faire boucher ce fossé. Le Conseil Municipal donne son accord.

#### DELIBERATION RAMPE ACMB

M. MIGNE Jean-Claude présente le devis de l'entreprise ACMB pour l'installation des gardes corps à la Mairie et à la salle des fêtes qui s'élève à 2 373,28 € TTC. Le Conseil Municipal adopte ce devis.

#### RAPPORT DE L'ENTREPRISE BODET 5cloche de l'Eglise)

L'entreprise BODET est venue faire la vérification de la cloche et horloge de l'Eglise et, dans son rapport, demande que des fixations soient installées sur la façade de l'église pour y accrocher une échelle.

#### Questions diverses.

##### \* SAUR

M. RICHARD Eric indique que les travaux pour la canalisation d'eau de la rue de la Mairie s'élèvent à 52 865 € et qu'ils ont été validés lors de la dernière réunion de la SAUR.

##### \* Travaux MEUNIER

Les travaux pour les caniveaux sont en cours et vont continuer tout le mois de juillet.

##### \* Travaux église

Les travaux d'électricité sont en cours. La fenêtre de la sacristie va être commandée et changée par M. LAFFOND Samuel. Le Conseil Municipal décide également de nettoyer la façade de l'église au karcher avant les travaux de menuiserie ; ce nettoyage se fera le jeudi 30 juin ou vendredi 01 juillet 2016. Mme DRUGEON a demandé s'il était possible d'avoir une petite vitrine sur la façade de l'église où seront indiquées les dates des messes, à voir avec « Discount ».

##### \* Site internet

M. VINCENT Bernard expose que le propriétaire de « villemain.fr » est d'accord pour nous céder le domaine à 15 €, coût que prend en charge UCOM création numérique mais qu'il y a un coût de 24 € pour faire le transfert de propriétaire. Le Conseil Municipal donne son accord pour la prise en charge des 24 €.

##### \* Cérémonie commémorative guerre 1914/1918

M. MIGNE Jean-Claude expose qu'une cérémonie commémorative aura lieu le vendredi 16 septembre 2016 à 14h au monument aux morts à Chef-Boutonne, regroupant les élus du canton, des élèves de l'école primaire et du collège, les autorités militaires et civiles.

Un appel des morts de l'année 1916 de chaque commune du canton sera fait par le Maire ou son représentant avec dépôt de fleurs par les élèves.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, le maire clôt les débats à 22H00.

Le Maire,

Bernard VINCEN

